

Bilan de compétences — Horizon

ENTRETIENS EN VISIO	TRAVAIL AUTONOME	PARCOURS GLOBAL	TARIF
20 h	4 h estimées	24 h estimées	2 400 € TTC

Présentation et objectifs

Le bilan de compétences permet d'analyser son parcours, ses compétences, ses aptitudes et ses motivations pour construire ou valider un projet professionnel cohérent avec ses aspirations et la réalité du marché de l'emploi.

- Évoluer au sein de son entreprise et préparer une évolution de carrière
- Élaborer ou valider un projet professionnel
- Préparer une reconversion professionnelle

Public, prérequis et accès

Personnes disposant d'une expérience professionnelle significative et souhaitant une évolution de carrière ou un changement d'orientation. Le parcours repose sur une démarche volontaire et l'engagement du bénéficiaire dans les entretiens et les travaux proposés.

Prérequis : aucun diplôme ou niveau de qualification exigé. Un équipement permettant les entretiens en visioconférence et l'accès aux supports numériques est nécessaire ; les possibilités d'adaptation sont étudiées en amont.

Un entretien préalable gratuit et sans engagement permet d'analyser la demande et de personnaliser le programme. Le démarrage est fixé après accord et formalisation de l'inscription, selon le mode de financement et les délais réglementaires applicables. Pour le CPF, les étapes et délais affichés sur Mon Compte Formation doivent être respectés.

Organisation et durée

10 séances individuelles en visioconférence réparties généralement sur 3 à 4 mois, totalisant 20 heures d'accompagnement direct avec la consultante. Entre les séances, des travaux personnels sont proposés, représentant environ 4 heures en autonomie. Le parcours représente ainsi environ 24 heures au total, dont seules les 20 heures d'entretiens constituent le volume d'accompagnement direct annoncé.

La progression et le calendrier sont adaptés à la situation du bénéficiaire. La consultante fournit des consignes et des supports pour les travaux personnels ; des échanges organisationnels par téléphone ou e-mail peuvent faciliter le parcours.

Déroulement en trois phases

1. Phase préliminaire

Analyse de la demande, des attentes et du parcours ; clarification des objectifs et présentation du cadre, des outils et des modalités de travail ; validation des objectifs individualisés du bilan.

2. Phase d'investigation

- Analyse des compétences, des aptitudes, des acquis et des compétences transférables.
- Exploration des motivations, des centres d'intérêt, des préférences de fonctionnement, des valeurs et des axes de développement.
- Selon les besoins : questionnaires et inventaires adaptés, outils d'analyse de personnalité et d'intérêts professionnels, échanges et retours croisés (dont 360° si pertinent).

- Étude de pistes métiers et de leur faisabilité : recherches documentaires, enquêtes métiers et entretiens conseils.
- Élaboration et mise à l'épreuve d'un projet professionnel réaliste, avec des alternatives si nécessaire.
- Accompagnement spécifique pour lever les freins à l'évolution professionnelle
- Appui à la construction d'un CV valorisant les atouts du bénéficiaire
- Selon le projet, préparation aux entretiens de recrutement

3. Phase de conclusion

Synthèse des résultats de l'investigation, appropriation du ou des projets retenus et élaboration d'un plan d'action détaillant les étapes de mise en œuvre. Remise et commentaire d'un document de synthèse confidentiel au bénéficiaire.

Méthodes et ressources

Entretiens individuels fondés sur l'écoute active, le questionnement et des approches de coaching professionnel ; exercices d'analyse du parcours et des réalisations ; questionnaires de positionnement ; tests et outils appropriés au profil et au projet (par exemple MBTI, solutions Central Test ou 360° lorsque leur emploi est adapté) ; informations métiers, emploi, formation, création d'activité et VAE ; travaux personnels guidés réalisés en autonomie.

Évaluation, traçabilité et suivi

- Objectifs précisés à l'issue du diagnostic et réexaminés au fil du parcours.
- Suivi de la réalisation des entretiens (émargement ou autre justificatif de présence) et des étapes clés du bilan.
- Évaluation des acquis du bilan par la clarification du projet, sa faisabilité et le plan d'action ; remise de la synthèse écrite confidentielle.
- Questionnaire de satisfaction proposé à la fin de l'accompagnement.
- Entretien de suivi proposé à six mois et recueil d'un retour sur l'avancement du projet.

Financement CPF et travail en autonomie

La formule comprend 20 heures d'accompagnement individuel par la consultante et environ 4 heures de travail personnel en autonomie. Dans le cadre du CPF, seules les heures d'accompagnement réalisées par le prestataire sont finançables : les heures de travail personnel autonome ne sont pas facturées au CPF. La conformité du tarif et du volume déclarés sur Mon Compte Formation doit être vérifiée avant commercialisation via le CPF.

Accessibilité et contacts

EC+S étudie les besoins d'aménagement exprimés par les bénéficiaires en situation de handicap, notamment en matière de rythme, de communication et d'accessibilité des supports numériques. Référente handicap EC+S : Myriam Vandenbroucq.

Organisme et contact administratif : EC+S – European Consulting Plus Services | myriam.vandenbroucq@consulting-ecs.com | 06 16 88 95 65